

# Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le mardi 10 janvier 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Monsieur Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Monsieur Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Nathalie Charron Directrice générale par intérim

Cinq personnes assistent à la rencontre

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Réso.2017-01**

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

## 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Pas adopté remis au 6 février 2017 pour adoption, car ajout au point 5 a) pour M. Réjean Albert responsable des OMH.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

**Réso 2017-02**

Il est proposé par Norbert Michaud appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 20 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

## 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

**Réso. 2017-03**

Il est proposé par Norbert Michaud appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 66 543,65\$.

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Nathalie Charron Dir. gén. par intérim

**ADOPTÉE**

## 6) AFFAIRES MUNICIPALES

### a) Adoption du règlement 211

**Ayant pour but de modifier la grille des spécifications du règlement de zonage 204;**

Réso 2017-04

**Attendu que** la municipalité a adopté un nouveau règlement de zonage en février 2015;

**Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 204** afin de changer les usages permis dans la zone agricole « EF – agroforestier-culture »;

**Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 4 juillet 2016;**

**En conséquence,** il est proposé par Patrice Dubé et appuyé par Marguerite Albert, et unanimement résolu d'adopter le règlement 211, intitulé :

#### **Modification de la grille des spécifications du règlement de zonage 204 :**

Article 1 : Le présent règlement a pour objectif de modifier les usages permis dans la zone « EF – Agroforestier : Culture » pour enlever l'usage 8131 et d'y ajouter les usages 8194 (Ferme : produit de l'érable à plus de 50%) et 8011 (Cabane à sucre).

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directrice générale

---

**ADOPTÉE**

### b) Programme « changer d'air » 2017-2018-2019

#### **PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »**

Réso 2017-05

**(2017 - 2018 - 2019)**

**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**ATTENDU QUE** l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR!* » a connu un succès impressionnant;

**ATTENDU QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

**ATTENDU Qu'une** remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offert aux participants du programme, « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »;

**ATTENDU QUE** l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

**ATTENDU QUE** la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

**ATTENDU QUE** les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

**ATTENDU QUE** d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme, « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »;

**ATTENDU QUE** l'AQLPA est le gestionnaire du programme, « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

**ATTENDU QUE** le programme sera relancé en 2017;

Il est proposé par Norbert Michaud et secondé par Fernand Albert et unanimement résolu,

**QUE** la Municipalité de Lejeune participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR! 2.0* »; jusqu'à concurrence de 150\$ par poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 750.00 \$.

**ADOPTÉE**

### **c) OMH Approbation du budget 2017**

**Réso 2017-06**

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Norbert Michaud d'accepter la révision budgétaire 2017 pour l'O.M.H.

**ADOPTÉE**

### **d) Panneaux de signalisation JAL**

**Réso 2017-07**

**Attendu que** la municipalité du Jal a installé en 2006, le long de la route 185, deux panneaux de signalisation. Suite aux travaux de construction de l'autoroute 85, aux difficultés de la « relocaliser » et le fait qu'ils soient sérieusement endommagés, il est proposé par la Municipalité d'Auclair.

**Attendu que** devant cette réalité, il proposé par Fernand Albert, secondé par Réjean Albert et résolu que la Municipalité de Lejeune donne son accord pour que soit enlevé cette signalisation. Quant aux frais reliés à cet ouvrage, il est entendu le partage entre les municipalités. Cependant, la municipalité de Lejeune demande de conserver l'emplacement (le terrain du MTQ) où est installé le panneau de signalisation, entre Témiscouata-sur-le-Lac et Dégelis, pour usage futur.

**ADOPTÉE**

**e) Liste des fournisseurs incompressibles**

**Réso 2017-08**

Dans la liste des fournisseurs incompressible : Bell, Bell mobilité, Hydro-Québec, Pétroles JMB, Assurances, HSBC (camion freightliner), Dépanneurs Gaz-O-Bar C.B. inc, MRC de Témiscouata, Shaw-direct, Ministère du Revenu Québec, Receveur général Canada, Poste Canada, les remboursements de taxes au client (mise à jour) et les salaires.

Proposé par Patrice Dubé, appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter de payer ces comptes à la réception des factures.

**ADOPTÉE**

**f) Renouvellement de la marge de crédit 2017**

**Réso 2017-09**

**Attendu que** le renouvellement de la marge de crédit vient à son échéance, il est proposé par Chantal Dufour appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le renouvellement de la marge de crédit au Centre financier des entreprises de Témiscouata-sur-le-Lac pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**g) Renouvellement publicité dans le feuillet paroissial**

**Réso 2017-10**

**Attendu que** le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial du secteur des Montagnes et des Lacs fait par Imprimerie Limoilou inc. vient à son échéance. Il est proposé par Réjean Albert et secondé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter ce renouvellement au coût de 212.69\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**h) Envoie collectif avis citoyens de Lejeune pour enlever branches chemin**

**Réso 2017-11**

**Attendu qu'il** y a des branches empiétant sur les chemins publics de la municipalité à certains endroits,

**Attendu que** ces branches sont sur des terrains privés et que nous pouvons y accéder,

**Attendu que** parfois ces branches nuisent à la sécurité des usagers et peuvent causer des dommages aux véhicules circulant sur ces chemins et routes,

Il est proposé par Fernand Albert et secondé par Marguerite Albert et résolu unanimement, de faire un envoie collectif à la population de Lejeune demandant aux propriétaires concernés d'émonder les branches empiétant dans le chemin public. La municipalité s'occupera de faire émonder les branches si les propriétaires ne le font pas dans un délai raisonnable.

**ADOPTÉE**

## 7. COTISATION

### a) ADMQ

**Réso 2017-12**

**Attendu que** le renouvellement annuel à l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) est arrivé il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Norbert Michaud, et résolu d'autoriser la directrice générale madame Claudine Castonguay à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2017 et d'assumer les frais de cette adhésion au coût de 445.00\$ avant taxes pour la cotisation annuelle et 348.00\$ avec taxes pour l'assurance.

Quant à la participation au congrès annuel ou aux sessions de formation de l'Association, la directrice générale devra avant de s'y inscrire obtenir au préalable l'autorisation du conseil municipal en soumettant les informations, c'est-à-dire les dates, les lieux, le programme et les frais d'inscription, de déplacement et de séjour.

**ADOPTÉE**

## 8. ADMINISTRATION

### a) Tarif services municipaux (photocopies)

**Réso 2017-13**

**Attendu que** nous donnons les services de photocopies, fax et envoi électronique aux citoyens, nous avons établi les tarifs.

Il est proposé par Marguerite Albert et secondé par Fernand Albert et résolu de facturer les sommes de :

**Photocopies** : 0.50\$ (recto et verso) = 1.00\$

**Télécopieur envoi et reçoit**

- Première feuille = 2.00\$
- 2 feuilles et plus = 0.50\$ la feuille

**Pour les organismes à but non lucratif**, nous demandons 0.40\$ les 20 premières copies et 0.20\$ pour les suivantes

**ADOPTÉE**

### b) Formation des élus (Réjean Albert)

**Réso 2017-14**

**Attendu qu'**une formation des élus est essentielle pour assurer une bonne gestion municipale.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'autoriser Réjean Albert à suivre une formation pour élus au coût de 115\$.

**ADOPTÉE**

### c) Urbanisme (embauche)

**Réso 2017-15**

**Attendu que** la MRC ne donne plus le service d'inspecteur pour les permis de construction;

**Attendu que** notre municipalité a besoin de ce service, il demande alors de faire appel à M. Denis Bergeron urbaniste.

**Attendu que** monsieur sera notre nouvel inspecteur en urbanisme, les frais seront de 175\$ du dossier plus les frais de déplacement qui s'y rattache à .45\$ du km.

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Denis Bergeron immédiatement.

**ADOPTÉE**

**d) Antidote correcteur**

**Réso 2017-16**

**Attendu que** nous avons beaucoup de documents publics et que les fautes sont très importantes dans notre environnement.

**Attendu qu'il** est idéal d'avoir un correcteur intégré à l'ordinateur pour nous permettre d'avoir une meilleure orthographe pour la publication de documents.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Marguerite Albert, et résolu unanimement, de faire l'achat du logiciel Antidote, pour un montant 149.41\$ taxes incluses pour trois postes différents.

**ADOPTÉE**

**e) Payes des conseillers**

Le maire fait un compte rendu des dernières payes des élus et mentionne que la résolution 2016-96 sera prise en considération pour le calcul des prochaines payes et que s'il y a absence sans billet médical cette présence sera déduite de la somme finale.

**9) RESSOURCES HUMAINES**

**a) 3e employé voirie**

**Réso 2017-17**

**Attendu que** nous devons procéder à l'embauche d'un 3e employé de voirie d'hiver puisque le dernier nous a quittés,

**Attendu que** nous avons reçu le c.v. de M. Bruno Rousseau et qui convient à nos exigences, il est proposé par Fernand Albert et secondé par Réjean Albert et résolu unanimement de procéder à l'embauche de ce dernier au coût de 18,47\$ de l'heure, et ce sur appel au besoin et sans aucune heure de garantie.

**ADOPTÉE**

**b) Embauche de M. Jean-Jacques Bonenfant**

**Réso 2017-18**

**Attendu que** nous avons beaucoup de dossiers importants à gérer avec des ressources humaines temporairement limitées.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert, et résolu unanimement de confier, selon les besoins, certains dossiers à M. Jean-Jacques Bonenfant (au taux de 18.00\$ de l'heure). Nous gardons le droit de mettre fin à l'embauche quand le besoin ne sera plus présent.

**ADOPTÉE**

## **10. VOIRIE**

### **a) Sebc**

Nous avons reçu l'offre faite par Sebc pour l'abrasif d'été, nous attendons l'offre d'autres fournisseurs.

### **b) Achat bottes pour employés de voirie**

**Réso 2017-19**

**Attendu que** les employés de voirie doivent avoir des bottes de sécurité lors de leur quart de travail.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Marguerite Albert de payer à chaque employé de voirie, à temps plein, une paire de bottes, une fois par deux ans au coût maximal de 200\$ chacune.

**ADOPTÉE**

### **c) Achat lames chasse-neige**

**Réso 2017-20**

**Attendu que** les lames du chasse-neige sont usées et que l'entretien des chemins est une priorité.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement de faire l'achat de lames de marque Polar Flex (avec nez) au coût de 3325.00\$.

**ADOPTÉE**

## **11. ORGANISME MUNICIPAL**

Aucun point

## **12. CORRESPONDANCES**

Le maire en fait la lecture

## **13. DEMANDE DE DONS**

### **a) École secondaire de Dégelis Festival de musique**

**Réso 2017-21**

**Attendu que** l'école secondaire Dégelis organise un voyage à New York pour participer au Festival de musique qui se tiendra du 7 au 10 avril 2017.

Les fonds recueillis serviront à payer les coûts de transport et d'hébergement.

**Attendu que** nous avons une élève qui fera partie de ce voyage, il est proposé par Marguerite Albert, appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter de donner un montant de 50\$ pour ce voyage.

**ADOPTÉE**

### **b) Fondation de la santé du Témiscouata**

**Réso 2017-22**

« Roulons et golfons » pour la fondation

ATTENDU qu'il est important de soutenir les organismes de la santé du Témiscouata ;

ATTENDU qu'il organise un événement sportif le 3 juin 2017 pour amasser des fonds, en marchant, courant, ou même en golfant pour la fondation.

Il est proposé par Norbert Michaud appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter de donner la somme de 100\$.

**ADOPTÉE**

#### **c) Maison de la Famille du Témiscouata**

**Réso 2017-23**

**Attendu que** la Maison de la Famille du Témiscouata à un comité d'éveil à la lecture et à l'écriture dans le Haut-Pays,

**Attendu que** ce comité mise à promouvoir la lecture chez les enfants de 0-12 ans,

**Attendu qu'il** souhaite mettre en place un projet dans notre municipalité,

Il est proposé par Fernand Albert et secondé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter de donner la somme de 25\$.

**ADOPTÉE**

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **a) Demande citoyen Rang 2 pour construction chalet**

Un citoyen demande un permis de construction en dehors de la zone permise par notre règlement de zonage 204.

Le conseil municipal décide d'attendre au printemps pour faire les démarches nécessaires avec urbanisme, arpentage, bûchage et chemin pour savoir si c'est possible de déneiger le secteur, demander dans le dossier.

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**a)** Claudette Albert demande pour le déneigement de la toiture de l'édifice municipal et dit que dans son loyer il y a une fenêtre qui fait jour et le froid entre. Réjean Albert dit qu'il va aller voir tout ça avec André

Dubé pour la toiture et pour la fenêtre il va demander à Construction C.B. pour savoir la garantie de la fenêtre.

**b)** Francis Lagacé directeur incendie demande de relancer le député Jean D'amour pour un rendez-vous avec le conseil le plus tôt possible pour explication pour subventions du camion incendie.

**c)** Francis Lagacé directeur incendie fait une demande pour l'isolation d'une partie de l'entre toit de la caserne incendie. Le maire lui dit de s'informer pour le prix de la laine, et de présenter les soumissions au prochain conseil.



## 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 20 h 48.

-----  
Pierre Daigneault

-----  
Nathalie Charron

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

